

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 janvier 2016
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 18 janvier 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et en réponse aux allégations qui figurent dans la lettre du Représentant permanent de la Turquie datée du 24 décembre 2015 (S/2015/1029), je tiens à vous signaler les violations et agressions répétées de la Turquie, qui menacent l'intégrité territoriale de la Syrie.

Pendant le mois de décembre 2015, des forces armées motorisées turques se sont infiltrées dans le territoire syrien et se sont rendues dans les villages de Deir Ghosn (sous-district de Jaouadiyé) et de Boustan (district de Malikiyé), dans la localité d'Abou Rassain (district de Ras el-Aïn) et dans la zone située au nord des villages d'Amana et de Cheik Mansour (sous-district de Darbassiyé). Elles y ont entrepris divers travaux de construction.

Une force armée motorisée turque accompagnée d'ouvriers et de différents véhicules a pénétré dans le territoire syrien et pelleté le sol entre les villages de Tell Dhiab et de Kasra, situés dans le sous-district de Darbassiyé (district de Ras el-Aïn).

Des forces armées motorisées turques se sont également introduites en territoire syrien dans la localité de Harem, dans la campagne située au nord de la province d'Edleb. Elles ont déblayé des terrains dans la région, procédé à des travaux de construction et creusé des tranchées de quatre mètres de large et huit mètres de profondeur dans les zones suivantes : partie orientale du district de Faouar, district de Cheik Obeïd, zones de Wazwaza et de Kafr Houm, poste de police de Faouziya, ferme de Hamdach et district de Touloul.

Des forces armées turques se sont positionnées sur des terres proches de la localité de Harem et ont commencé à bâtir des murs de ciment dans les lieux suivants : les pêcheries de Halabiyé, près de Nabaa el-Faouar, le mausolée d'Abou Oubeida, près de la boulangerie de Harem, le poste frontière de Harem, Kafrinnah, Hayr Jamous, Touloul et Khirbat el-Hosn.

Par ailleurs, le Gouvernement turc continue d'apporter un appui militaire, logistique et financier sous diverses formes aux groupes terroristes turkmènes qui agissent pour son compte. Plusieurs officiers de l'armée turque et des services de renseignements turcs vont régulièrement visiter les camps d'entraînement que les groupes armés ont établis sur le territoire syrien afin de former les terroristes à



l'utilisation de différents types d'arme et à des techniques en vue de commettre des assassinats, notamment dans le district d'Izaz.

En outre, l'armée et les services de renseignements turcs ont creusé des tunnels et passages pour les terroristes aux abords du village d'Atmé.

Une force turque a pénétré dans le territoire syrien et entrepris de construire un mur en ciment non loin de la pépinière de Ras el-Aïn (province de Hassaké). Elle a également dressé un mur de six mètres de haut en territoire syrien, à l'est du village d'Arada (district de Ras el-Aïn).

L'armée turque et son unité du génie ont continué de porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Syrie à de nombreuses occasions, dont voici quelques exemples :

- Le 5 décembre 2015, des chars et des unités d'artillerie de l'armée turque ont depuis le territoire turc effectué des tirs préparatoires pendant plus de deux heures, afin de couvrir les forces turques qui s'étaient infiltrées dans le territoire syrien pour soutenir les groupes terroristes armés qui agissent pour leur compte et qui se font appeler « Brigade du Conquérant » et « Brigade du Sultan Mourad ». Ces groupes se trouvaient dans les villages de Harhala, Dalha et Qara Mazraa, situés dans le sous-district d'Akhtarî (district d'Izaz), et sont parvenus à la station d'essence de Qara Mazraa. Les forces de combat turques sont reparties le lendemain et les membres des deux organisations terroristes sont restés sur place;
- Le 6 décembre 2015, un groupe de terroristes de nationalités diverses a pénétré illégalement en territoire syrien avec l'aide et la protection des forces turques. Les terroristes sont arrivés de Turquie par le point de passage de Bab el-Salamé à bord de véhicules équipés de mitrailleuses et ont ensuite pris position à Kichtaar, aux abords de l'aéroport militaire de Menagh, à Tatomrach (Tanab), à Deîr el-Jimal et aux alentours du moulin de Feisal;
- Le 22 décembre 2015, une force militaire turque s'est infiltrée en territoire syrien et a pris position sur la colline d'Ifrit, située entre les villages de Qilqilia et de Boustan (district de Malikiyé). L'armée turque a également déployé plusieurs véhicules militaires et quelque 150 soldats sur cette colline. Le 23 décembre, les habitants des villages ayant protesté et s'étant rassemblés en face de la zone occupée, les forces turques sont rentrées en territoire turc. D'après certains, les forces turques auraient installé à cette occasion un dispositif de surveillance sur la colline d'Ifrit, qui est élevée et surplombe les terres alentour;
- Le 23 décembre 2015, un contingent de l'armée turque a pénétré sur le territoire syrien aux abords du village d'Assadiyé, dans le sous-district de Darbassiyé (district de Ras el-Aïn). L'unité du génie qui l'accompagnait a déblayé des terres agricoles;
- Le 24 décembre 2015, une force turque armée s'est infiltrée en territoire syrien près du village de Latifiyé (district de Qamichli);
- Le 27 décembre 2015, une force turque armée s'est infiltrée en territoire syrien en face du village de Tell Jahan, situé dans le sous-district de Qahtaniyé (province de Hassaké), et a entrepris d'ériger un mur de ciment de trois mètres de hauteur;

- Le 30 décembre 2015, une unité turque du génie s'est introduite dans le territoire syrien près du village d'Aïn Diouar (district de Malikiyé), à l'ouest du pont romain, et a procédé à divers travaux d'excavation.

Le Gouvernement syrien condamne les violations et agressions répétées de la Turquie, qui menacent l'intégrité territoriale de la Syrie. Ces actes constituent une atteinte flagrante à l'ensemble des normes juridiques internationales et aux politiques de bon voisinage, ainsi qu'à la souveraineté syrienne, à la Charte des Nations Unies et aux buts et principes qui y sont énoncés et aux règles du bon voisinage.

Le Gouvernement syrien se réserve le droit de répondre à ces violations et agressions répétées et affirme qu'il a le droit de demander une indemnisation pour tous les dommages causés par ces actes.

Le Gouvernement syrien affirme que ces actes d'agression, dont certains sont décrits ci-dessus, s'inscrivent dans la continuité des crimes que commet le régime Erdoğan contre le territoire et le peuple syriens depuis près de cinq ans. Ainsi, le régime turc facilite l'infiltration des terroristes étrangers en Syrie et leur offre un sanctuaire et des soins de santé en territoire turc. Il a aussi ouvert sur son territoire des camps d'entraînement pour les terroristes, finance des groupes terroristes armés et leur fournit des armes, des munitions et des renseignements, aussi bien ouvertement que secrètement.

Le Gouvernement syrien demande au Gouvernement turc de cesser immédiatement de commettre des actes hostiles qui portent atteinte à la souveraineté de la Syrie et à son intégrité territoriale ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité du peuple syrien. Il exhorte le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en mettant un terme à ces attaques afin de préserver la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mondher **Mondher**